Archives parlementaires

Renvoi au comité de la Marine de l'adresse de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Juillac (Corrèze) qui envoie le produit d'une souscription pour aider dans la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la Marine de l'adresse de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Juillac (Corrèze) qui envoie le produit d'une souscription pour aider dans la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 233-234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15386_t1_0233_0000_12

Fichier pdf généré le 14/01/2020

concitoyens vous offrent sans réserves leurs bras, leurs vies, leurs fortunes, disposés en comme d'une propriété nationale, vous avez toute notre confiance, restés donc à votre poste, c'est le vœu des français, et c'est expressément celui des citoyens composant la société populaire des Jacobins séante à Tullins.

(Fait et arrêté en séance publique le 10 thermidor an II)

DEMARAIS *(président)*, MIHAL *(vice-président)*, SERRE, GERIN fils *(secrétaires)*.

b

[*La société populaire régénérée de la commune de Florensac, département de l'Hérault, à la Convention nationale, le 21 thermidor an II*] (28).

Paix aux peuples Mort aux tyrans

Représentans,

La France jadis asservie par le plus cruel despotisme est devenue la terre sacrée des hommes libres, et le vaste théâtre des destinées de l'Europe. Il étoit réservé à un peuple grand et philosophe d'être le premier de l'univers à faire disparoitre les préjugés de l'ignorance et de la superstition, et d'assurer à la postérité les biens faits d'une révolution dont les principes sont puisés dans la nature; une guerre injuste suscitée par des tyrans couronnés sembloit mettre obstacle au progrès rapide de l'esprit républicain; mais le génie révolutionnaire imprimant dans les cœurs des patriotes le feu sacré de la liberté a protégé le succès de nos armes, emportant parmi leurs hordes impures la mort et le carnage. La plaine de Fleurus, la Sambre et Meuse, témoins fidèles de nos victoires, ont déjà retenti des hurlements hideux de cette soldatesque effrenée qui voulant soutenir le choc impétueux de nos phalanges républicaines ont été la proie des combats, la confusion et le désordre dans leur armée en ont été la suite; que les brigands de l'Autriche et l'imbécile Georges calculent maintenant leurs propres forces et les moyens de leur orgueilleuse vanité qu'ils vantent tant leurs généraux et leurs soldats aguerris pour aspirer au but unique de soumettre un grand peuple à leurs lois sanguinaires; ils verront que leurs efforts combinés et la prodigalité de leur or n'ont servi et ne serviront qu'à leur propre destruction, et que tremblant sur leur trône d'argile, ils vont être bientôt exterminés par ce même peuple qui leur sert d'instrument aujourd'huy à leur caprice; qu'il sera un jour le juge sévère de leurs forfaits et qu'un cri de mort sera le juste chatiment qu'ils auront mérité. Législateurs, la liberté est un volcan qui électrisera bientôt tous les peuples de la terre et vos glorieux travaux lui serviront de guide et de gouvernail, vous avez ouvert le sillon où la vertu doit marcher hardiment à travers les tourbillons des conspirations et des crimes des ennemis de notre liberté et vous détruisés par vos sages mesures les complots dévastateurs de l'égalité. Oui Représentans, la victoire qui marche d'un pas rapide dans nos armées n'est que le fruit de l'énergie que vous avés déployé pour donner au gouvernement l'activité et la vigueur qui lui étoit nécessaire; continués à remplir votre tache et la liberté mille fois exposée par les complots de nos ennemis étincelera nos ames et deviendra pour tous les français le talisment ou le patriotisme rendra toujours un sincère hommage.

Les membres composant le comité de correspondance.

DOUDET, ARMELY, PABRET, FORVILLE

(28) C 320, pl. 1 315, p. 7.

13

Les administrateurs du directoire du département des Hautes-Pyrénées adressent à la Convention nationale l'extrait de leur arrêté du 14 thermidor, qui invite tous les citoyens à contribuer, par une souscription volontaire, à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (29).

14

La société populaire d'Athis-sur-Orge annonce qu'elle vient d'ouvrir une souscription volontaire pour concourir à l'armement d'une frégate, laquelle a procuré une somme de 230 L 13 s, qui a été déposée sur le bureau.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[*Extrait du registre de la société populaire d'Athis-sur-Orge, département de Seine-et-Oise, du 15 fructidor an II*] (31)

Animé par l'amour de la patrie par la heine pour les tirans vient d'ouvrir une souscription volontaire pour concourir à celle de l'armement d'une frégate destinée à marcher contre l'infame georges et tous les vils agents et pour les poursuivre jusqu'à ce que le dernier de ses monstres est payé de leur tête les maux qu'ils ont causé à un peuple qui ne combat que pour la destruction des abus... Et pour vous seconder et anéantir leurs forfaits vous venons déposer sur le bureau de la Convention nationale la somme de deux cent trente livres treize sols. Vive la République, vive la Convention.

JIRODON *(président)*, MERLIER *(secrétaire)*

15

La municipalité, le comité de Surveillance et la société populaire de Juillac, départe-

(29) *P.-V.*, XLV, 40. *Bull.* 19 fruct. (suppl.).
(30) *P.-V.*, XLV, 40.
(31) C 318, pl. 1 294, p. 1.

creative commons BY: Persée

ment de la Corrèze, écrivent à la Convention nationale que les citoyens de leur commune, réunis autour de l'arbre de la liberté, ont célébré le 14 juillet les victoires de la République. Ils ajoutent que la société populaire a ouvert une souscription dans son sein, qui a produit une somme 753 L, qu'elle envoie pour aider à la construction d'un vaisseau; et comme elle ose se séparer de ce qui pourroit encore lui rappeler l'idée détestée d'un roi, elle offre 408 L en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Marine (32).

16

Les administrateurs du département des Alpes-Maritimes transmettent à la Convention nationale une adresse à leurs administrés portant invitation à se cotiser volontairement pour la construction d'un vaisseau du premier rang.

Insertion au bulletin (33).

[*Les administrateurs du département des Alpes-Maritimes à la Convention nationale, le 16 thermidor an II*] (34)

Citoyens Représentans,

L'amour qui nous anime pour la chose publique, la haine que nous portons à Pitt, Cobourg, et à tous les tyrans coalisés nous ont dicté une adresse pour nos administrés. Nous vous la transmettons, la Convention ne désapprouvera pas sans doute cet élan patriotique.

VIDAL l'aîné, GRIVEL, CARLON, LEBE, Armand BERGOIN, PAYANY fils, AUDIBERT.

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

Les administrateurs du département des Alpes-Maritimes aux citoyens de leur département.

Frères et amis.

Nous voici parvenus à une époque heureuse, nos ennemis sont partout vaincus, et repoussés par les armes victorieuses de la République; la voix de la Convention nationale a frappé de terreur les tyrans coalisés, et bientôt ils ne seront plus.

L'Anglais, *fourbe, lâche et barbare,* ne respirant que le crime, n'ayant de force que la trahison, d'espoir que la bassesse, employant tous les moyens pervers pour nuire à notre prospérité a été également frappé d'un arrêt de proscription par les vrais républicains, et le sort qui l'attend a été proclamé par un décret de la Convention nationale, portant qu'il ne serait plus fait de prisonniers Anglais.

Mais, citoyens, tandis que les soldats de la patrie affrontent la mort, et déploient chaque jour tant de constance et d'héroïsme pour la défense de notre liberté, les vils esclaves de Georges et de Pitt, osent encore promener insolemment sur les flots, leur marine, le repaire de tous les crimes.

Jusques à quand souffrirons-nous cet excès d'audace ?

La liberté ne veut pas plus de tyrans sur la terre que sur les mers.

He bien ! que le pavillon tricolor fasse disparoître cette horde de brigands, terrassons les tyrans coalisés et leurs stupides satellites.

Déjà quelques départemens ont ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau de premier rang, empressons-nous de les imiter, nous somme animés des mêmes principes, nous combattons pour la même cause, que chacun de nous se cotise volontairement à raison de ses facultés, qu'il porte son offrande patriotique au secrétariat de nos communes respectives, d'où elles seront remises à celui de chaque district, qui les fera parvenir au département, pour les déposer de suite sur l'Autel de la Patrie.

Là, nous dirons à nos dignes représentans, les citoyens nos frères et amis des Alpes Maritimes, par un dévouement généreux se sont disputés la gloire de contribuer à détruire ces cruels insulaires; un vaisseau, qui portant avec lui la terreur, les vertus et le courage du *Vengeur* purifie les mers de tous les tyrans qui les souillent.

Fait à Nice, à la séance du Directoire du département des Alpes-Maritimes, le 9 thermidor, an second de la République Française, une et indivisible.

Signé VIDAL l'aîné, *(président),* CARLON, GRIVEL, AUDIBERT, BERGOIN, PAYANY fils, LEBÉ. ESMENJAUD *(secrétaire général)* (35)

17

La société popoulaire d'Agout-Rousseau [ci-devant Saint-Paul-Cap-de-Joux], **département du Tarn, écrit à la Convention nationale qu'elle suivra l'ordre des fêtes décadaires avec une religieuse exactitude; que déjà l'esprit public ne cesse de se développer; que chaque décade une nouvelle affluence se fait remarquer dans le temple de l'Etre-Suprême, et que le 20 thermidor elle a célébré les triomphes de la République.**

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (36).

18

Le commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre adresse à la Convention nationale copie du procès-verbal d'exécution, du 19 messidor, du jugement

(32) *P.-V.*, XLV, 40. *Bull.* 19 fruct. (suppl.).
(33) *P.-V.*, XLV, 40-41. *Bull.* 19 fruct. (suppl.).
(34) C 319, pl. 1 305, p. 12.
(35) Adresse imprimée sur deux colonnes, en français et en provençal.
(36) *P.-V.*, XLV, 41.